LA CATASTROPHE DU "PLUVIOSE"

Il n'est plus question de conduire immédiatement le submersible en cale sèche. — On veut tout d'abord extraire les cadavres qui sont à l'arrière. — Mais toutes les chaînes se rompent-elles pour un transport sur un fond plus élevé ?

Calais, 18 juin.

Il était entendu hier, il était convenu ce matin encore, qu'on transporterait l'épave en cale sèche. Déjà huit chaînes avaient été amarrées et leur chaîne-mère commencée dans la scène de la longueur. Mais voici qu'on décide à présent de surseoir à cette opération définitive. On remet cela à demain ou plus tard, on verra.

Voici quelles étaient primitivement les décisions sensationnelles, les renseignements recueillis dans la première partie de la journée d'hier.

Pourquoi on avait échoué le « Pluviose »

Mais depuis qu'il était question du passage du cale sèche, on critiquait le choix du point de départ, le point d'échouage, le point de la course du submersible. Le port d'échouage, quoique son vrai nom indique qu'il était destiné à recevoir le sous-marin, n'a pas été choisi mais imposé par les circonstances. D'ailleurs ce n'est qu'après une conférence entre l'amiral Bellue, les officiers chargés de relevage, les ingénieurs des ponts et chaussées, le capitaine du port et le pilote chargé de la manœuvre d'entrée qu'il avait été décidé qu'on irait au port d'échouage.

Pouvait-il en être autrement ? Un simple canneau du plan de la rade de Calais pour un le comprend. Avant tout il ne fallait pas échouer le sous-marin dans l'avant-port et placer dans le chenal un obstacle à la navigation. Les difficultés que l'on éprouva à renflouer le *Pluviose* montrent quelle imprudence on eût commise en faisant un repli dans l'avant-port. On eût peut-être pu placer le sous-marin à l'entrée du bassin des Chasses, situé à gauche de l'avant-port en venant de la mer, mais le *Pluviose* eût été dans une situation plus défavorable à tous points de vue que dans le port d'échouage. Rastoil le bassin à flot, au fond de l'avant-port ; mais pour ce dernier il y avait impossibilité matérielle, car le *Pluviose* n'eut échoué dans le port d'échouage sur un point dont le profondeur est de plus de trois mètres au-dessous du zéro de la basse mer, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui du seuil du bassin à flot.

Comment aurait-on pu gagner cette différence ? Toute tentative de l'espèce aurait pu conduire à engager, à fermer l'entrée du bassin à flot. Au moins a-t-on obtenu ce résultat en allant au port d'échouage que l'épave du sous-marin ne gêne aucunement la navigation et n'a pas causé la plus minime interruption dans le trafic maritime de la ville de Calais et dans le transit si actif du port avec l'Angleterre. C'est incontestablement ce qu'on aurait pu et ce qu'ont réussi à faire le capitaine du port, M. Dupendant, dont les avis ont été si précieux, et M. Rivet, le pilote, dont l'habileté a mené à bien une manœuvre des plus difficiles.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la marée du 11 juin, celle pendant laquelle le *Pluviose* est rentré à Calais, avait une hauteur de 40 centimètres de moins que la marée précédente du quatorzième jour, et qu'au moment de l'arrêt, le mer descendait de plus en plus basse. On doit faite réfléchir beaucoup les manœuvres possibles. La prudence doit rétrocéder prudemment dans la question à résoudre ; c'est la force naturelle contre laquelle l'homme est désarmé.

Pour aller en cale sèche

C'est encore la question des marées qui intervenait et qui intervinrent si après la station matinale prévue, on comptait le *Pluviose* en cale sèche. Il faudra attendre que la mer s'élève assez pour permettre l'entrée dans le bassin. A Calais, on dispose, d'après le Bureau Véritas, de deux moyens pour conduire le *Pluviose* à l'abri du gros de la lame de 30 mètres, et qui peut recevoir des navires de 400 tonnes, c'est-à-dire de déplacement du *Pluviose*, mais sur le seul chenal, en vive eau, on ne trouve, qu'une hauteur d'eau de 3 m. 50 ; il faut donc être certain de l'utiliser. Ensuite une cale sèche de 155 mètres de long, 21 mètres de large, et ayant une hauteur d'eau sur le seuil en vive eau de 5 m. 75, en morte eau de 7 m. 65.

La première de ces hauteurs est certainement suffisante et laisse une marge de sécurité assez large. Voici la hauteur exigée par le sous-marin et ces flotteurs : le *Pluviose*, de la quille à partir de la partie inférieure du pont, 6 mètres ; distance entre le fond des chaînes et le pont du *Pluviose*, 0 m. 50 ; hauteur d'une des chaînes, 2 m. 20 ; soit un total de 7 m. 80. En marée de morte eau, le seuil de la cale sèche est donc trop élevé de près d'un demi-mètre ; en outre, la profondeur le plus défavorable exige une certaine quantité d'eau sous le quille.

D'après l'*Annuaire des marées*, les marées de la pleine lune prochaine seront tous juste suffisantes pour l'entrée du sous-marin dans la cale sèche, la plus forte marée sera le 25 juin ; la mer monte de 6 m. 50 ; elle est de matin de 5 m. 80 et va en croissant jusqu'au 26. Le sas de l'écluse Carnot qui, lorsque le bassin à flot sur lequel donne la cale sèche a 4 m. 75 deau à la basse mer, on voit que la marée du 25 donnere une hauteur de 8 m. 25 dans l'écluse. Si pendant les trois ou quatre jours des marées de la pleine lune, l'opération ne réussissait pas, il reste la perspective à la nouvelle lune de juillet.

Les travaux du matin

Cette nuit, à la basse mer, les ouvriers ont travaillé à fixer de l'étoupe et à couler du ciment dans les fissures relevées sur la coque du *Pluviose*, tandis que les charpentiers continuaient à l'habillage du chaland transformé.

Ce matin, à six heures, le travail des scaphandriers a repris sous la direction de l'amiral Bellue, huit nouvelles chaînes ont été mailleles.

Les scaphandriers sont superbes d'audace et de sang-froid.

L'amiral Bellue ne leur ménage pas les compliments.

La décision prise dans l'après-midi : vers l'échouement sur un fond plus élevé pour l'extraction des cadavres de l'arrière.

Un nouveau plan, nous l'avons dit en commençant, a été adopté cet après-midi. Il ne serait plus question de conduire l'épave sur des fonds plus bas pour mieux se préparer à la conduire en cale sèche.

Ce que l'on compte faire ce soir, c'est soulever la *Pluviose* et la transporter sur un fond plus élevé, vers le bassin du Paradis.

Coûte que coûte, on veut extraire les cadavres de l'arrière au cours de la nuit prochaine. Un bombour cylindrique est prêt, il sera fixé sur le capot arrière et vers 3 heures 30 du matin, il émergera pour permettre au docteur Sevaden et à ses infirmiers de pénétrer dans le compartiment où se trouvent les 18 cadavres qui restent à extraire.

A flot remontant, cet après-midi, les chalands ont été amenés sur l'épave et tous les équipages ont embarqué de forts chaînes sur la solidité desquelles on compte beaucoup.

Le commandant Amet, embarqué sur le chaland n° 10, est venu se placer dans la scène du *Pluviose* et dirige les opérations.

L'amiral Bellue surveille les opérations. Une chaîne inquiétante

L'amiral Bellue surveille les opérations du quai de la Colonne, où l'assistance est nombreuse et où sont présentes toutes les familles des victimes.

Le flot est calme. Rien de désagréable n'est attendu de ce côté-là. Reste, pourtant à savoir si tous les chalands et les chaînes obtiennent avec égalité du flux.

Une chaîne embarquée sur le chaland de [illegible] vire très vigoureusement.

Cela ne va-t-il pas causer des embarras à marée montante ?

Cela n'amènera-t-il pas une nouvelle rupture de chaîne ?

C'est ce que nous saurons à 10 heures.

La Liquidation des Congrégations

On annonce que M. Combes, qui vient de rentrer à Paris, a l'intention de convoquer prochainement la commission sénatorale d'enquête sur la liquidation des biens des congrégations.

Les Petites A. de Normandie

A Lisieux, hier matin, a eu lieu la première séance du Congrès des petites Amicales laïques de Normandie. M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Université, a fait un exposé des trois questions qui sont à l'ordre du jour du Congrès :

1° Les *Amicales* et l'avenir de l'enseignement post-scolaire ;

2° Les petites associations féminines et le foyer ;

3° Le rôle des petites Amicales dans la défense de l'école laïque.

Cet exposé terminé M. Petit a fait adopter une adresse au Président de la République, à M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, et à M. Chéron, député du Calvados.

CHEZ LES CHEMINOTS

La « Tribune de la voie ferrée », organe du Syndicat national, écrit :

« On lira prochainement le pacte conclu entre les deux plus importantes organisations d'agents des chemins de fer : le Syndicat national et la Fédération nationale des mécaniciens et chauffeurs. Ce n'est pas encore la fusion. Nous devons dire ce qui est, notre pacte prévoit ici consiste à une trompe personne. Non, ce n'est pas encore la fusion, mais les bases d'une entente sérieuse, durable, réelle, un plan d'une action commune, soit désormais établies entre les deux organisations, qui seront amenées à mieux lorsque le moment propice à la réussite d'un mouvement sera venu. »

A citer encore ce passage d'un article publié sous la contrôle du Comité directeur du syndicat :

« Lorsque le moment nous semblera favorable, nous répondrons comme il convient au défi insolent que l'on adresse ainsi à des gens dont on a tant loué la sagesse et la dignité. Donc, tout en ne déclarant pas la grève, nous la ferons certainement et sera surtout de taille. La grève est un droit nécessaire aux travailleurs, pour appuyer — et dernier ressort — lorsque tous les moyens de conciliation ont été employés sans succès, leurs légitimes revendications. »

Puis, quelques lignes plus loin, cette déclaration :

« Le Syndicat qui n'agit pas n'a pas sa raison d'être. Soutenu ou pas soutenu, notre Syndicat national agira ! Il est assez fort pour cela. »

Et enfin la conclusion :

« Nous allons jusqu'au bout persévérer dans la voie des conciliations. Nous avons, de nos directeurs, sollicité une audience en présence de M. le président du Conseil et de M. le ministre des travaux publics. Nous allons, quelque temps encore, attendre la réponse. Si la grève générale des chemins de fer est déclarée, ceux qui nous auront accusés de vouloir un système, à ce moment suprême, pourront faire leur « mea culpa », lie en verront les conséquences — que nous ne redoutons pas, — étant sûrs de la victoire !

« Camarades cheminots, syndiquez-vous. Tous debout ! Et du courage ! »

A LILLE

UNE AFFICHE

Une affiche émanant de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs du chemin de fer du Nord, a été apposée samedi matin, sur les bâtiments du dépôt de Fives.

En voici le teneur :

Camarades,

Nous protestons avec la plus grande énergie contre les chiffres fournis à la presse capitaliste par la Compagnie du Nord.

Les chiffres du plus bas donnés par elle accusent une moyenne de 400 fr. Un haut fonctionnaire de la Compagnie n'a-t-il pas déclaré que les salaires étaient actuellement que 300 et 350 fr., les primes accumulées portent notre gain réel à 600 et 700 fr. par mois ? (« Grand Echo du Nord » du 15 juin 1910, « n° 9 juin 1910, « Petit Parisien », 11 juin).

Nous ne sommes pas gourmands, qu'on nous donne la différence entre nos salaires et les 600 fr. qu'on nous allous si généreusement, et nous ne ferons pas grève pour ce motif.

Camarades, la presse exalte la Compagnie croit tromper. C'est une erreur, ne vous découragez pas.

Soyez prêts à répondre présents lorsque l'ordre arrivera. Il est certain que la grève est voté, pourtant elle n'est pas encore appliquée.

Mais elle aura lieu inévitablement si la Compagnie ne nous accorde pas les revendications minimes que nous avons présentées.

Pas de détections et nous avons partie gagnée.

Nota : Les camarades sont priés de n'ajouter rien à aucun mandat de la presse.

Elle ne sait rien et ne peut rien savoir.

LA COMMISSION GÉNÉRALE DE GRÈVE.

Ainsi donc, si on en juge, d'après le placard qu'on vient de lire, tout ce qui a été publié est — même la thèse des cheminots que nous avons reproduite — inexact, d'autant plus volontiers que nous avons dit que leurs revendications devaient être soigneusement examinées. Mais c'est ce que prétend à présent la Fédération des Mécaniciens.

En tous cas, elle paraît avoir pris ses mesures, et le fait d'avoir nommé une commission générale de grève semble nous fixer quelque peu sur ses intentions...

M. Pallières visite le Concours agricole

Le Président de la République a visité hier après-midi le concours général agricole et le concours central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine, installés tous deux au Champ de Mars.

M. Ramondou, le commandant Guise et le commandant Hellot accompagnaient M. Fallières.

Au concours agricole, le Président a été reçu par MM. Ruau, ministre de l'agriculture ; Grosjean, commissaire général du concours ; Vassilière, directeur général de l'agriculture ; le général Delstein, Lépine, Ringuenin, etc.

Au concours des animaux reproducteurs le Président a été reçu par M. Dupardieu, directeur général des haras, par les six inspecteurs généraux du [illegible] par M. Mathieu, secrétaire général du concours.

A trois heures, on a fait défiler les animaux primés devant le Président qui avait relevé [illegible]

Ministres allemands à Bruxelles

On annonce que deux membres du gouvernement allemand, M. Delbrück, secrétaire d'Etat de l'intérieur, et M. Sydow, secrétaire d'Etat du commerce en Prusse, arriveront le 22 juin à Bruxelles. Le roi Albert offrira un dîner en leur honneur au palais de Bruxelles et les deux ministres feront une visite officielle à la section allemande de l'exposition.

A l'est à remarquer que le projet de visite est si assez brusquement, au lendemain de la visite à Bruxelles des trois ministres français, MM. Jean Dupuy, Rueu et Trouillot, qui présidèrent à l'inauguration de la section française de l'exposition et dont la présence donna lieu à une impressionnante manifestation de sympathie franco-belges. Plusieurs journaux allemands notamment le « Berliner Boerden Courrier », étiment remarquer non sans amertume que la visite des trois ministres français et les manifestations franco-belges qui s'ensuivirent firent perdre à l'Allemagne la bénéfice moral de l'accueil très cordial qui fut fait à Berlin au roi Albert et à la reine Elisabeth.

En réalité, il n'y eut aucune intention hostile à l'influence allemande dans les démonstrations amicales qui se produisirent à Bruxelles lors de la visite des ministres français, et ce furent-là des manifestations spontanées des sympathies naturelles que le peuple belge nourrit à l'égard de la France. Pourtant on n'est pas sans s'énerver quelque peu ici de l'obstination de certains journaux allemands à vouloir donner aux manifestations qui se produisent en Belgique un caractère qu'elles n'ont pas et à vouloir retenir l'attention belge sur tout ce qui peut favoriser le développement de l'influence allemande.

La Guérison de la Tuberculose

Le docteur Doyen aurait obtenu de nombreuses guérisons

Dans la genèse des plus belles découvertes, le hasard se réserve une part. Les premiers moments d'émoi, qui suivent une découverte, passés, il fait souvent entrevoir des horizons inaperçus.

La guérison de la tuberculose, son amélioration certaine dans un très grand nombre de cas seront dus à un de ces hasards...

La « mycolysine », découverte après de longs et patiente efforts tendant tous vers un même but : la rénovation de l'organisme déprimé ou malade, puis la victoire des globules blancs surexcités, contre les germes et les microbes infectieux, la « mycolysine » découverte par l'éminent savant qui est le docteur Doyen a tortuitement triomphé dans de nombreux cas de tuberculose, dit notre confrère *Le Matin*.

Dans son avant-dernière leçon, faite hier à l'hôtel des Sociétés savantes, en présence d'un auditoire compact d'étudiants, de docteurs en médecine et de savants, le docteur Doyen exposa pendant plus d'une heure les résultats que sous sa direction, des médecins ont obtenue dans le traitement de la tuberculose.

La méthode est des plus simples. Pour provoquer le réveil des phagocytes, une injection sous-cutanée d'un sel d'arsenic peu toxique, comme l'atoxyl, est faite au malade le premier jour. Trois jours après, une injection de « mycolysine » d'un demi-centimètre cube à peine est pratiquée. Après un délai de trois autres jours, le même liquide, additionné de « tuberculine » précipitée de l'institut Pasteur, lui est également injecté.

La dose de « mycolysine » peut atteindre un demi-centimètre cube et la quantité de « tuberculine » qui lui est ajoutée ne dépasse pas un vingtième du milligramme.

Le traitement, fait de deux piqûres par semaine, a donné des résultats fort intéressants.

Dans les tuberculoses chirurgicales, dans les gommes tuberculeuses, dans les tuberculoses de la peau, toutes les observations recueillies ont été satisfaisantes.

La tuberculose pulmonaire attire ensuite l'attention du savant chirurgien.

Depuis le mois de novembre 1908, soit depuis plus de dix-huit mois, le docteur Doyen a traité près d'une centaine de malades, tous ou presque tous, ouvriers ou employés n'ayant point le confort, l'alimentation et le repos qui sont nécessaires aux tuberculeux.

Les malades atteints légèrement de congestion, les tuberculeux du premier degré furent tous considérablement améliorés et guéris.

Parmi les tuberculeux du second degré, souffrant de râles, amaigris, ayant des crachements de sang, sur cinquante-quatre malades traités par le docteur Conil, sous la direction du docteur Doyen, on constata trente-huit guérisons.

Parmi les malades atteints au troisième degré de cavernes et de lésions graves, sur vingt-quatre tuberculeux condamnés, dix-sept sont morts, mais sept sont considérés comme « guéris », après une observation de plus d'une année.

Avec une précision mathématique, le savant donne leurs des observations qui ont été faites.

Tel ouvrier tapissier, ayant de la fièvre, des râles, des hémoptisies fréquentes, subit trente injections en trois mois. Après ce traitement, il ne présente plus les signes cliniques de le tuberculose et continue son travail, guéri.

Un garçon épicier de vingt-sept ans, réformé pour lésions tuberculeuses, ayant considérablement maigri, commence le traitement en septembre dernier sans abandonner son travail. A la mois de février, son état est excellent. Il ne présente plus de température fiévreuse, a gagné plusieurs kilos, des lésions sont cicatrisées.

La délité de ces observations, toutes notées avec soin, continue ainsi pendant plus de vingt minutes.

« Pour les malades assez sérieusement atteints, dit le docteur Doyen, une amélioration sensible se manifeste au bout de huit à dix semaines de traitement.

« Je puis affirmer, continue-t-il avec force, l'innocuité absolue du traitement. Son efficacité ne dépend que du soin avec lequel il est appliqué.

« La méthode mérite d'être expérimentée en grand, sans idées préconçues, par tous les médecins désireux d'appliquer un traitement qui a déjà fait ses preuves.

« Je me ferai un plaisir, conclut l'éminent chirurgien au milieu des applaudissements enthousiastes de l'auditoire, de donner à tous les médecins qui me le demanderont le moyen d'appliquer cette méthode de traitement de la tuberculose, pourvu qu'ils m'envoient leurs observations et me fassent connaître leurs résultats. »

FÉMINISME

LA RECHERCHE de la Paternité

Cette question, enfin traitée avec l'ampleur qu'elle comporte, est discutée au Sénat qui a repris la proposition de MM. Rivet et Bérenger, relative à l'abrogation de l'article 340 du Code civil (recherche de la paternité).

La majorité comprendra-t-elle les principes d'une justice intégrale, exigeant des droits semblables pour tous les citoyens ? Comment une nation démocratique peut-elle rester sourde aux luttes intérieures, douloureuses, lorsqu'elle marque de réprobation des êtres innocents et laisse la femme, seule chargée du fardeau de l'enfant, né en dehors d'une union consacrée par la ?

Il a fallu une longue période d'efforts, de tâtonnements et de discussion pour permettre aux idées de se fixer et d'approfondir la situation misérable des enfants nés de l'amour libre.

Non seulement, le père, considérant la femme comme inférieure, lui laisse le fruit d'un caprice, d'une passion ou d'un entraînement bestial, mais la malveuseuse, sans aide, ni secours, ignore même ses droits à être subventionnée comme mère. Elle ne connaît rien des textes de loi se rapportant à sa situation et sur 500 enfants nés en dehors du mariage, 50 à peine sont reconnus selon les formes de la loi.

Cette reconnaissance pour être formelle, doit émaner expressément des parents des enfants eux-mêmes ou de leurs mandataires régulièrement désignés.

Sait-on que l'enfant naturel d'une ouvrière, mort par suite d'accident de travail, n'a droit à aucune rente, s'il n'est pas reconnu avant l'accident et cela même si le nom de la mère était indiqué dans l'acte de naissance ? De même si l'enfant avait été victime de l'accident et si la mère demandait une allocation elle ne recevrait rien.

Cette situation anormale apparaît comme un vestige du temps où la femme, victime de la force, bien plus que de sa propre complicité, entraînait avec elle, dans la honte, le pauvre petit qui lui imposait tous les devoirs, toutes les charges, sans lui assurer aucune compensation.

Mlle Gisèlme Rivet, Bérenger, Louis Martin, Julien Goujon appuient la proposition et apportent à cette cause, d'un si grand intérêt humanitaire, l'appoint de leur talent, de leur expérience, de leurs travaux.

« En interdisant la recherche de la paternité, dit M. Emile Accolas, le législateur de 1801 a délibérément sacrifié la femme et l'enfant à l'homme, il a fait à l'enfant naturel une situation légale inadmissible et là, en quelque sorte, frappé de déchéance.

« Un homme peut abuser d'une femme, la rendre mère et cependant, en vertu de l'article 340, l'enfant qui naîtra de ses œuvres sera présumé légalement n'être pas de lui. »

Nous avons souvent défendu ici ces deux êtres injustement condamnés par des coutumes désuètes, la fille-mère et l'enfant né d'un homme qui rejette toute responsabilité et nous espérons pas voir aiôté la Chambre et la Sénat discuter cette question avec le sérieux et la gravité qu'elle comporte.

Mais tout en applaudissant aux efforts des hommes généreux qui se font les chevaliers des faibles et des déshérités, n'oublions pas l'indifférence des foie devant un état d'esprit si répandu à présent, et si contraire aux bonnes mœurs.

L'honneur ne serait en rien rehaussé devant aux charges de la paternité, le cœur et la conscience du devoir peuvent seuls lui décider le coupable qu'il doit tenir dans les circonstances délicates de ce genre.

Débauter devenir une femme et un enfant, il leur échapparra d'autant plus facilement qu'il s'est accoutumé à les considérer comme des personnes de peu de valeur, n'ayant pour se défendre ni les lois, ni la force.

Il est plus élégant vis-à-vis de ses victimes, tandis que le Code rendu moins sévère eax pénalités qui pourraient l'atteindre et le forcer à payer se dotte à l'innocente créature qu'il condamne par son indifférence et son mauvaise vouloir à la misère.

On ne saurait aujourd'hui ignorer les difficultés, nous pouvons même dire l'impossibilité dans laquelle se trouve une femme isolée, de subvenir seule aux charges d'une famille. Elle succombe au surmenage, se sentit atterée par le travail exagéré, les privations et le chagrin la conduisent à l'hôpital et ses enfants restent à la charge de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables.

« En revanche, dit M. Emile Accolas, l'Etat a créé au profit du père naturel un régime vraiment privilégié, à ce point qu'on peut dire que plus le père est coupable, plus il désserte ces devoirs, plus la loi le protège.

« Ce système, qui foule aux pieds tant de droits et d'intérêts sacrés, procède d'idées égoïstes dont ceux qui les défendent assurent qu'elles sont indispensables à la protection de la famille et à la sauvegarde de l'intérêt social. »

Et pourtant tout enfant doit avoir une famille, tout enfant a le droit à l'affection et aux soins indispensables à son développement des qualités morales qui font une nation florissante par la valeur de ses membres.

Chaque individualité, privée d'une somme suffisante de bien-être par l'injustice des lois et des hommes qui dirigent l'Etat, devient fatalement une source de sentiments désastreux et d'actions souvent funestes à la Société.

Paul GRANDEL.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Mercredi prochain nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton :

Le Crime de la rue Childebert

par Paul BERTNAY

Cette œuvre d'un des romanciers les plus aimés du public est d'un intérêt qui ne se ralentit pas un instant.

On y voit un habile policier dénouer l'écheveau embrouillé d'un crime sensationnel.

On y assiste à la lutte d'une femme du monde avec sa conscience et finalement on la voit triompher de ses scrupules pour faire éclater la vérité.

Enfin à travers les aventures du

Crime de la rue Childebert

ce poursuit un délicieux roman d'amour.

Nos lecteurs suivront avec un intérêt croissant

Le Crime de la rue Childebert

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Rouhaix. — Samedi 25 courant doit avoir lieu le mariage de M. Georges Dubreucq, employé au Crédit Lyonnais, résidant de l'Articule de la rue Doubrée, officier d'Académie, avec Mlle Alice Chevauchère, fille de M. François Chevauchère et de Madame, née Leuze, ex-directrice de l'école des filles de la rue du Coq-Français.

Toutes nos félicitations aux futurs époux.

Sapeurs-Pompiers. — Les nominations suivantes ont été faites dans le corps des sapeurs-pompiers :

Nous, — M. Caby, sous-lieutenant à Morlaix-du-Nord.

Pas-de-Calais. — MM. Choquet, lieutenant à Sombrin ; Dion, sous-lieutenant à Sombrin.

Factrices. — Sont nommés facteurs :

Nous. — A Hallemmes, M. F. Ondeux, artilleur au 23e régiment d'infanterie ; à Pérenchies, M. P. Duell, cavalier au 2e régiment de cuirassiers.

Pas-de-Calais. — A Ravincourt, M. A. Denfouck, soldat au 39e régiment d'infanterie ; à Bétheme, M. Parent, soldat au 10e d'infanterie.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
INVARIABLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FABRICATION
96, rue Nationale, LILLE

La Conquête de Paris

PAR CAMILLE DEDANS

La heure, lyre d'argent et de joie, tintait au crépuscule. Les gens les plus riches d'abord étaient devant lui pour obtenir mes faveur. De tous les coins de l'Europe, les télégrammes [illegible]

[illegible] Mais [illegible] les [illegible] de [illegible] de [illegible] de